



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 50, boulevard Don-Quichotte (Lot 1 575 770)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 50, boulevard Don-Quichotte (Lot 1 575 770), ayant pour objet d'autoriser :

- deux enseignes murales au lieu du maximum d'une enseigne;
- que la superficie de l'enseigne murale soit de 7,16 m² au lieu du maximum de 6 m²;
- trois enseignes détachées au lieu du maximum d'une enseigne;
- que le message sur deux des enseignes détachées ne soit ni fixe ni permanent;
- quatre enseignes sur la structure de la marquise;
- que le message sur deux des enseignes sur la structure de la marquise ne soit ni fixe ni permanent.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 10 avril 2018 à 19 h 30, dans la salle Florian-Bleau, située au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Le présent avis peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 22 mars 2018.

(Signé) André Morin

André Morin
Directeur général et assistant-greffier